



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2022-2023

RP,JS/PG,LW,CE

P.V. PETI 22

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 29 mars 2023

La réunion a eu lieu par visioconférence.

Ordre du jour :

1. **Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 22 février 2023, des 1^{er}, 2 et 10 mars 2023 ainsi que réunions jointes des 8 et 13 mars 2023**
2. **Examen de 48 nouvelles demandes de pétition publique, de 6 nouvelles demandes de pétition ordinaire et d'1 pétition reformulée**
3. **Addendum (Suivi des pétitions en cours d'instruction)**
4. **Divers**

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. André Bauler, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, M. Max Hengel, M. Fernand Kartheiser, Mme Lydia Mutsch, M. Jean-Paul Schaaf

Mme Roberta Pinto, M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

Excusée : Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

*

Présidence : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission

*

1. **Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 22 février 2023, des 1^{er}, 2 et 10 mars 2023 ainsi que réunions jointes des 8 et 13 mars 2023**

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont approuvés à l'unanimité.

2. **Examen de 48 nouvelles demandes de pétition publique, de 6 nouvelles demandes de pétition ordinaire et d'1 pétition reformulée**

Au regard du nombre élevé de nouvelles demandes de pétition publique, la commission n'a pu en traiter qu'une partie (28). Les demandes de pétition publique restantes seront à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission (). La Commission des Pétitions n'a également pas eu l'occasion de prendre position sur les six demandes de pétition ordinaire. L'analyse de ces pétitions ordinaires est en conséquence reportée à la prochaine réunion de la commission.

Avant de débiter l'analyse des nouvelles demandes de pétition, Madame la Présidente Nancy Arendt informe les membres de la commission que l'initiateur de la pétition publique n° 2641 - *Sacrifier la nature et la protection des espèces au profit de l'urbanisme*. s'est manifesté par courrier électronique pour demander une modification de l'intitulé de sa pétition publique. Plus exactement, dans le but d'éviter toute ambiguïté, il souhaite ajouter un point d'interrogation à la fin de l'intitulé. La Présidente indique que c'est la première fois que la commission est confrontée à une demande de ce type et prie les députés de donner leur avis. La commission décide à l'unanimité de faire droit à la demande du pétitionnaire. L'intitulé de la pétition publique n° 2641 devient donc *Sacrifier la nature et la protection des espèces au profit de l'urbanisme ?*.

AVIS POSITIFS

La Commission des Pétitions a rendu un avis positif quant à la recevabilité des demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique **2634** - Faire en sorte que la langue luxembourgeoise soit enseigné au cours du cursus menant au CCP (Certificat de Capacité professionnelle), DAP (Diplôme D'aptitude Professionnelle) et DT (Diplôme de Technicien), y compris dans les filières francophones.*

Dépôt: le 11.02.2023 à 13:43

Pétitionnaire: Monsieur Ricardo Da Conceicao Pereira

*Demande de pétition publique **2674** - Sécurité et tranquillité des habitants et visiteurs du quartier gare / Make Gare district a safer place either for the inhabitants and visitors*

Dépôt: le 02.03.2023 à 11:28

Pétitionnaire: Monsieur Stéphane Boixière

*Demande de pétition publique **2677** - Compléter et détailler le droit à l'allaitement, afin de valoriser et de motiver les femmes à cette pratique tout en conciliant leur vie privée et professionnelle.*

Dépôt: le 03.03.2023 à 04:56

Pétitionnaire: Madame Stéphanie Braga

*Demande de pétition publique **2684** - Gurtpflicht fir Schoulkanner a Schüler an de Schoulbussen - Verbuuet vu Stopplazen an de Schoulbussen*

Dépôt: le 05.03.2023 à 15:50

Pétitionnaire: Monsieur Marc Maraglino

*Demande de pétition publique **2685** - Iwwerhuelverbuuet fir sämtlech Gefierer op ëffentlecher Strooss wann ee Bus sech op engem Arrêt befënnt*

Dépôt: le 06.03.2023 à 18:01

Pétitionnaire: Monsieur Serge Wealer

*Demande de pétition publique **2690** - Taxe à l'importation sur les produits alimentaires et boissons*

Dépôt: le 09.03.2023 à 15:34

Pétitionnaire: Monsieur Fábio André Da Silva Gonçalves

*Demande de pétition publique **2692** - Non au gaspillage alimentaire: obliger les institutions servant des repas à redistribuer les restes à leurs employés et/ou aux associations sociales locales ou d'utiliser des frigos foodsharing.*

Dépôt: le 09.03.2023 à 23:17

Pétitionnaire: Madame Julie De Jesus

*Demande de pétition publique **2694** - Interdire l'utilisation par l'Administration des ponts et chaussées de sel de voirie en raison de son impact négatif sur l'environnement et nos ressources en eau.*

Dépôt: le 11.03.2023 à 16:13

Pétitionnaire: Monsieur Giuseppe Liotta

Échange de vues

Madame la Présidente Nancy Arendt se demande si la *demande de pétition publique **2674** - Sécurité et tranquillité des habitants et visiteurs du quartier gare / Make Gare district a safer place either for the inhabitants and visitors* ne relève pas de l'apanage de la Ville de Luxembourg. Monsieur le Député André Bauler n'est pas d'avis que la pétition traite exclusivement d'une compétence communale, puisqu'en matière de Police grand-ducale la compétence est nationale. Monsieur le Député Marc Hansen tient à préciser que la pétition ne demande pas uniquement davantage de présence policière, mais qu'il s'agit d'une des propositions avancées par le pétitionnaire. Pour lui, la pétition relève à la fois de la compétence nationale de l'État et de la compétence de la Ville de Luxembourg. Madame la Présidente Nancy Arendt estime qu'il est possible que les mesures proposées par le pétitionnaire ne visent pas exclusivement le quartier de la gare. Monsieur le Député Marc Hansen est d'avis que quand bien même le pétitionnaire se limiterait à viser le quartier de la gare, du moment où il est question de la Police grand-ducale, une compétence nationale est en cause. Monsieur le Député André Bauler ajoute que le pétitionnaire fait état de suggestions dépassant le cadre communal : couvre-feu, stage thérapeutique, etc. Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo considère que le pétitionnaire fait référence à une « vernetzten Approche » dans laquelle la Ville de Luxembourg n'est qu'un élément parmi d'autres.

AVIS NÉGATIFS

La Commission des Pétitions a rendu un avis négatif quant à la recevabilité des demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique **2667** - Interdire aux propriétaires de ne pas autoriser la tenue d'animaux dans une location.*

Dépôt: le 28.02.2023 à 22:53

Pétitionnaire: Madame Candy Backes

Motivation :

Le législateur ne saurait apporter de telles limites à la liberté contractuelle des propriétaires et des copropriétés.

*Demande de pétition publique **2669** - Zinssatz der Bank stark senken.*

Dépôt: le 01.03.2023 à 09:21

Pétitionnaire: Monsieur Kevin Da Maia Ribeiro

Motivation :

Il revient à la Banque centrale européenne (BCE), située à Francfort, de fixer les taux d'intérêt directeurs au sein de la zone Euro. Le législateur luxembourgeois n'est pas en mesure d'imposer aux banques une diminution de leur taux d'intérêt.

*Demande de pétition publique **2671** - Augmenter la valeur des tickets restaurants*

Dépôt: le 01.03.2023 à 15:46

Pétitionnaire: Monsieur Pawel Galanty

Motivation :

La pétition 2671 est jugée similaire à la pétition publique 2425 – *Augmentation de la valeur des Lunch Pass en raison de l'inflation*, déposée le 25.07.2022. Partant elle est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du Règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

*Demande de pétition publique **2672** - Rénovation de la résidence principale: rehausser le seuil d'application de la TVA à 3% / Increase the threshold relevant for the application of 3% VAT rate in the frame of main residence renovation*

Dépôt: le 01.03.2023 à 22:42

Pétitionnaire: Madame Marianne Moinel

Motivation :

La pétition 2672 est jugée similaire à la pétition publique 2295 – *Coût des nouvelles constructions : augmentation du plafond pour l'application du taux réduit de 3%*, déposée le 27.03.2022. Partant elle est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du Règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

*Demande de pétition publique **2676** - TAUX D'INTÉRÊT FIXE À 1% POUR LE CRÉDIT IMMOBILIER DES PRIMO-ACCÉDANTS*

Dépôt: le 02.03.2023 à 17:58

Pétitionnaire: Monsieur Roberto De Gori

Motivation :

Il revient à la Banque centrale européenne (BCE), située à Francfort, de fixer les taux d'intérêt directeurs au sein de la zone Euro. Le législateur luxembourgeois n'est pas en mesure d'imposer aux banques une diminution de leur taux d'intérêt.

*Demande de pétition publique **2682** - Pour l'introduction d'une amende graduelle dans le cadre de l'inobservation d'un signal de limitation de vitesse en agglomération constatée par un radar.*

Dépôt: le 04.03.2023 à 16:36

Pétitionnaire: Monsieur Daniel Miltgen

Motivation :

La pétition 2682 est jugée similaire à la pétition publique 2666 – *Contravention simple pour excès de vitesse – Nouvelle réglementation en fonction de la vitesse retenue*, déposée le 28.02.2023. Partant elle est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du Règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

*Demande de pétition publique **2689** - Gel de l'indice salarial sur le coût des nouvelles constructions en cours et en futur sur la période 2023-2024*

Dépôt: le 09.03.2023 à 09:55

Pétitionnaire: Monsieur Jonathan Jacques

Motivation :

Par respect du principe du libre marché, le législateur ne peut artificiellement fixer ou modifier les prix pratiqués par les acteurs privés. Tout au plus, l'État luxembourgeois pourrait accorder des subventions spécifiques.

Échange de vues

Madame la Présidente Nancy Arendt considère que la *demande de pétition publique **2669** - Zinssatz der Bank stark senken*. devrait être déclarée irrecevable car la thématique ne relève pas des compétences de la Chambre des Députés. Monsieur le Député André Bauler précise que les taux directeurs sont décidés par la Banque centrale européenne (BCE) à Francfort. Les banques européennes disposent d'une certaine marge de manœuvre pour réagir à ces taux tout en veillant à respecter le droit européen. La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) veille au respect par les banques des règles applicables. L'État luxembourgeois et la Chambre des Députés n'ont pas de compétence en la matière. Monsieur le Député Marc Goergen est d'accord avec les explications apportées par l'orateur précédent, mais estime qu'un pétitionnaire est en droit de demander la modification du système de calcul des taux d'intérêt. Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo met en garde et indique que pour ce faire, il faudrait s'éloigner de la politique européenne. Monsieur le Député Marc Goergen indique être conscient des répercussions d'une telle démarche, mais défend sa position qu'un pétitionnaire devrait être en droit de demander un changement de la politique monétaire ou même de quitter la zone euro.

À REFORMULER

*Demande de pétition publique **2668** - Travailleurs postés ou de nuit*

Dépôt: le 01.03.2023 à 01:58

Pétitionnaire: Monsieur Francesco Savino

Les modifications à apporter sont les suivantes :

- L'intitulé de la pétition doit rendre compte succinctement de l'objectif poursuivi. En ce sens, l'intitulé de la pétition n°2668 est à reformuler et à préciser de façon à indiquer que la revendication poursuivie est une retraite anticipée de deux ans pour les travailleurs postés ou de nuit.
- La pétition publique doit porter sur une thématique d'intérêt général. En conséquence, la référence à des expériences personnelles ou l'utilisation de pronoms personnels n'est pas permise. La motivation de l'intérêt général de la pétition est donc à reformuler de façon à éliminer les références directes à l'expérience personnelle et à supprimer les pronoms personnels ('je', 'moi' etc.).

- La pétition publique se doit d'éviter d'avancer des affirmations trop incertaines sans les nuancer. Par exemple, dans la motivation de l'intérêt général de la pétition, il serait préférable d'indiquer que le travail de nuit peut avoir un impact négatif sur l'espérance de vie d'une personne plutôt que d'affirmer que « travailler la nuit raccourcit la durée de vie », par exemple.

*Demande de pétition publique **2670** - BASE DE DONNÉES NATIONALE - FORMATION SÉCURITÉ DANS LE BÂTIMENT*

Dépôt: le 01.03.2023 à 12:55

Pétitionnaire: Madame Stéphanie Pezin

Les modifications à apporter sont les suivantes :

- L'intitulé de la pétition doit rendre compte succinctement de l'objectif poursuivi. En ce sens, l'intitulé de la pétition n°2670 est à reformuler et à préciser de façon à indiquer que la revendication poursuivie est la création d'une base de données (...).

*Demande de pétition publique **2673** - Avoir les métiers d'ambulancier et auxiliaire d'ambulance reconnus au Luxembourg*

Dépôt: le 02.03.2023 à 06:45

Pétitionnaire: Madame Rosa Jesus Dos Santos

Les modifications à apporter sont les suivantes :

- L'intitulé de la pétition doit rendre compte succinctement de l'objectif poursuivi. En ce sens, l'intitulé de la pétition n°2673 est à reformuler et à préciser de façon à indiquer que la revendication poursuivie porte sur les métiers d'ambulancier privé et d'auxiliaire d'ambulance privée.

*Demande de pétition publique **2675** - Égalité entre psychosomatiques et dépendances*

Dépôt: le 02.03.2023 à 16:05

Pétitionnaire: Madame Andréa Havenne

Les modifications à apporter sont les suivantes :

- L'intitulé de la pétition doit rendre compte succinctement de l'objectif poursuivi. En ce sens, l'intitulé de la pétition n°2675 est à reformuler de façon à rendre plus clair ce qui est revendiqué.

- La pétition publique doit porter sur une thématique d'intérêt général. En conséquence, la référence à des expériences personnelles ou l'utilisation de pronoms personnels n'est pas permise. La motivation de l'intérêt général de la pétition est donc à reformuler de façon à éliminer les références directes à l'expérience personnelle et à supprimer les pronoms personnels ('je', 'moi' etc.).

*Demande de pétition publique **2678** - Anfrage zur einer Mehrsprachigkeit und Übersetzung bei Dokumenten*

Dépôt: le 03.03.2023 à 20:16

Pétitionnaire: Madame Myla Adèle Cristeta Diederich

Die vorzunehmenden Änderungen sind wie folgt:

- Der Titel der Petition muss das verfolgte Ziel prägnant wiedergeben. In diesem Sinne sollte der Titel der Petition n°2678 umformuliert werden, um die betreffenden Dokumente eindeutig anzugeben. Dieselbe Klarstellung könnte auch beim Ziel der Petition und bei der Begründung des allgemeinen Interesses der Petition erfolgen.

- Die öffentliche Petition muss sich auf ein Thema von allgemeinem Interesse beziehen. Dementsprechend ist der Bezug auf persönliche Erfahrungen oder die Verwendung von Personalpronomen nicht gestattet. Die Begründung des allgemeinen Interesses der Petition soll daher so umformuliert werden, dass direkte Bezüge zu persönlichen Erfahrungen eliminiert und Personalpronomen ('ich', 'mein' etc.) entfernt werden.

*Demande de pétition publique **2680** - Abolition du congé collectif*

Dépôt: le 03.03.2023 à 21:26

Pétitionnaire: Monsieur Alzerino Gil Figueiredo

Les modifications à apporter sont les suivantes :

- La pétition publique doit porter sur une thématique d'intérêt général. En conséquence, la référence à des expériences personnelles ou l'utilisation de pronoms personnels n'est pas permise. La motivation de l'intérêt général de la pétition est donc à reformuler de façon à éliminer les références directes à l'expérience personnelle et à supprimer les pronoms personnels ('je', 'moi' etc.).

*Demande de pétition publique **2681** - Interdiction de toute forme d'intelligence artificielle qui crée de l'art. Ce genre de pratique doit rester exclusivement humain, car il représente ce qu'on est. / Interdire tout art créé par AI du genre: / Visuel / Audio / Cinématographique / L'AI au Luxembourg devrait être réglementée pour des secteurs où un malaise physique ou mental est promu par ex: ouvrier/bureaucratie, etc.*

Dépôt: le 04.03.2023 à 15:08

Pétitionnaire: Monsieur Francisco André Alberto Teixeira

Les modifications à apporter sont les suivantes :

- La pétition publique doit porter sur une thématique d'intérêt général. En conséquence, la référence à des expériences personnelles ou l'utilisation de pronoms personnels n'est pas permise. La motivation de l'intérêt général de la pétition est donc à reformuler de façon à éliminer les références directes à l'expérience personnelle et à supprimer les pronoms personnels ('je', 'moi' etc.).

- La pétition publique doit être formulée en des termes clairs et éviter les propos potentiellement offensants ou péjoratifs. En ce sens, le dernier paragraphe dans la motivation de l'intérêt général de la pétition est à supprimer.

*Demande de pétition publique **2683** - Fir d'Ofschafe vum Cumul vun de politesche Mandater. Een Deputéierte soll net méi och nach dierfe Buergermeeschter, Schäffen oder Conseiller sinn.*

Dépôt: le 05.03.2023 à 15:42

Pétitionnaire: Monsieur Roger Jean Paul Braun

Les modifications à apporter sont les suivantes :

- La Commission des Pétitions constate que, même après la reformulation du texte, il est toujours fait état dans le but de la pétition, d'un cumul du mandat de membre de gouvernement (« Regierungsmember ») avec celui de député et/ou d'autres mandats locaux. Ceci est à corriger, puisque la législation actuelle interdit d'ores et déjà le cumul du mandat de membre de gouvernement/ministre avec ceux de député, de bourgmestre, d'échevin et de conseiller communal.

*Demande de pétition publique **2686** - Formation des employés publics et maintien du statut du fonctionnaire*

Dépôt: le 07.03.2023 à 09:25

Pétitionnaire: Monsieur Daniel Urbin

Les modifications à apporter sont les suivantes :

- La Commission des Pétitions considère que la pétition n'est pas suffisamment claire et qu'elle ne permet pas au lecteur de comprendre les griefs et les revendications exprimés. En ce sens, l'intitulé de la pétition, le but de la pétition et la motivation d'intérêt général de la pétition sont à reformuler.

- La pétition publique doit être formulée en des termes clairs et éviter les propos potentiellement offensants ou péjoratifs. En ce sens, le terme de « cowboys » est à supprimer dans la motivation de l'intérêt général de la pétition.

*Demande de pétition publique **2688** - Zwei Jahre CT und Steuervergünstigung für Fahrzeuge mir geringer jährlicher Kilometerleistung.*

Dépôt: le 07.03.2023 à 13:08

Pétitionnaire: Monsieur Lucas Kern

Les modifications à apporter sont les suivantes :

- Afin de prévenir la redondance et compte tenu du fait qu'un débat public sur la pétition n° 2516 *Contrôle technique vun de Gefierer all 2 Joer wéi an deenen aneren EU-Länner och* est déjà prévu pour le 19 avril 2023, la commission vous prie de supprimer toute demande relative au prolongement de la validité du contrôle technique d'un an à deux ans dans l'intitulé de la pétition et dans la motivation d'intérêt général de la pétition. Les autres éléments peuvent être conservés en l'état.

*Demande de pétition publique **2691** - Pour une réadaptation de l'index*

Dépôt: le 09.03.2023 à 18:09

Pétitionnaire: Monsieur Georges Bodet

Les modifications à apporter sont les suivantes :

- Les phrases « En vous remerciant par avance de votre lecture et de votre participation en signant cette pétition. » ainsi que « Cordialement, » dans le but de la pétition sont à supprimer.

*Demande de pétition publique **2693** - Géint daat neit Coronagesetz (Masken iwwerall ewech an Isolatioun och): et wier besser d'Maskenflicht géif bei Dokteren, Kliniken an Altersheemer bleiwen an bei der Isolatioun bis een 2 Deeg hannerteneen negativ ass.*

Dépôt: le 10.03.2023 à 16:49

Pétitionnaire: Madame Celine Schmit

Les modifications à apporter sont les suivantes :

- La pétition publique doit porter sur une thématique d'intérêt général. En conséquence, la référence à des expériences personnelles ou l'utilisation de pronoms personnels n'est pas permise. Le but de la pétition et la motivation de l'intérêt général de la pétition sont donc à reformuler de façon à éliminer les références directes à l'expérience personnelle et à supprimer les pronoms personnels ('je', 'moi', 'ech', 'mäin', 'meng' etc.).

*Demande de pétition publique **2695** - Pouvoir vendre son bien, terrain, sa maison par billet tombola, imposable et réglementé par un notaire.*

Dépôt: le 12.03.2023 à 11:53

Pétitionnaire: Monsieur Laurent Scholler

Les modifications à apporter sont les suivantes :

- La Commission des Pétitions considère que la pétition n'est pas suffisamment claire et ne permet au lecteur de comprendre les griefs et les revendications exprimés. En ce sens, l'intitulé de la pétition, le but de la pétition et la motivation d'intérêt général de la pétition sont à reformuler et à étoffer. En particulier, mais pas exclusivement, la première phrase du but de la pétition (« Le but de la pétition est de pouvoir vendre aux prix minimum garantie. ») est difficilement compréhensible.

Échange de vues

Analysant la *demande de pétition publique **2668** - Travailleurs postés ou de nuit*, Madame la Présidente Nancy Arendt admet volontiers que travailler la nuit peut comporter son lot de difficultés, mais regrette le lien direct et immodéré établi par le pétitionnaire entre le travail posté ou de nuit et une augmentation du taux de mortalité ou de la fréquence de certaines maladies. Monsieur le Député Marc Hansen indique qu'il existe certaines études qui établissent un lien entre le travail de nuit et des risques accrus pour la santé de certains travailleurs. En tout état de cause, le député regrette la mauvaise formulation de la pétition, surtout au niveau de son intitulé. Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo estime qu'il n'y a pas lieu de déclarer la pétition irrecevable, mais que celle-ci doit être reformulée, notamment de façon à ce que l'intitulé rende compte que l'objectif poursuivi est l'adoption de règles spéciales pour le travail posté. Il estime en outre qu'il faudrait analyser s'il existe déjà des dispositions spécifiques relatives à l'âge d'obtention de la pension de vieillesse pour les travailleurs de nuit ou postés.

Ouvrant les discussions au sujet de la *demande de pétition publique **2670** - BASE DE DONNÉES NATIONALE - FORMATION SÉCURITÉ DANS LE BÂTIMENT*, Madame la Présidente Nancy Arendt estime que l'intitulé n'est pas suffisamment précis et que la pétitionnaire devrait préciser qu'elle souhaite la création d'une base de données. Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo est d'avis que la création d'une telle base de données fait naître des problèmes au niveau de la protection des données et du RDGP (Règlement général sur la protection des données). Les risques sont d'autant plus grands si les employeurs sont censés disposer d'un droit automatique d'accès à ces données, car cela pourrait évoluer vers une consultation d'informations liées à la santé, par exemple. Le député conclut qu'à ses yeux, la pétition doit impérativement être reformulée. Monsieur le Député Jean-Paul Schaaf trouve la pétition justifiée, du moins quant au fond. Il indique que les formations dans le domaine de la construction deviennent de plus en plus longues et doivent être renouvelées à des intervalles variables, de sorte qu'il est difficile d'en assurer le suivi. Si, pour lui, le but est légitime, ce dernier doit cependant être poursuivi avec d'autres moyens. Il propose que le formateur introduise les informations sur la plateforme MyGuichet.lu et que seul le travailleur, à l'exclusion de l'employeur, puisse les consulter. Les membres de la commission se rallient à cette proposition.

Madame la Présidente Nancy Arendt considère qu'en tout état de cause la *demande de pétition publique **2678** - Anfrage zur einer Mehrsprachigkeit und Übersetzung bei Dokumenten* est à reformuler en raison de l'utilisation abondante de la forme personnelle, mais se demande si la revendication n'est, de toute façon, pas superfétatoire. Monsieur le Député André Bauler sait que pour la déclaration d'impôts le formulaire est d'ores et déjà disponible en langues française et allemande. Il en va de même pour les campagnes de prévention de certains cancers. Le député imagine que la majorité des documents officiels

existe déjà dans les deux langues. Monsieur le Député Marc Hansen confirme que les documents sont déjà disponibles en français et allemand. Il se demande si et comment l'État pourrait contraindre le secteur privé (hôpitaux, médecins, etc.) à rédiger leurs factures et autres documents en plusieurs langues. Madame la Présidente Nancy Arendt estime que la pétitionnaire a le droit de demander la bilinguisme des documents importants. Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo précise que la majorité des textes juridiques n'existent que dans leur langue originale – la langue française. Il ajoute que le Luxembourg compte une langue nationale, le luxembourgeois, ainsi que trois langues administratives : le luxembourgeois, le français et l'allemand. En principe, l'administration publique est tenu de répondre à la requête d'un citoyen dans la même langue que celle-ci a été formulée, à condition qu'il s'agisse de l'une des trois langues administratives. Le député estime que la pétitionnaire devrait préciser les documents visés.

Madame la Présidente Nancy Arendt dit comprendre les craintes du pétitionnaire auteur de la *demande de pétition publique 2681 - Interdiction de toute forme d'intelligence artificielle qui crée de l'art. Ce genre de pratique doit rester exclusivement humain, car il représente ce qu'on est. / Interdire tout art créé par AI du genre: / Visuel / Audio / Cinématographique / L'AI au Luxembourg devrait être réglementée pour des secteurs ou un malaise physique ou mental est promu par ex: ouvrier/bureaucratie, etc.*, mais se montre incertaine quant à la faisabilité et à l'opportunité d'une telle interdiction. Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo ajoute que la nouvelle Constitution, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2023, garantit la liberté artistique. Selon le député, la présente pétition va trop loin et reviendrait peu ou prou à interdire l'utilisation des ordinateurs. Au mieux, on pourrait exiger que l'art créé par une intelligence artificielle doive contenir une indication claire à ce sujet. Monsieur le Député Gusty Graas dit comprendre l'avis de l'orateur précédent, mais ne le partage pas : à ses yeux, le pétitionnaire a le droit de demander une large interdiction de l'intelligence artificielle. Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf est d'accord avec Gusty Graas, même s'il indique également comprendre la position de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo. Ce dernier précise qu'il respecte les droits des pétitionnaires, mais qu'en l'espèce cela constituerait une grande atteinte aux libertés. Selon lui, ce n'est pas une question de définition du mot « art », mais de liberté artistique constitutionnelle. Monsieur le Député André Bauler estime qu'il doit être permis de discuter et de remettre en cause les paradigmes sociétaux actuels. Avant, l'art était tout ce qui était créé par la main de l'homme, alors qu'aujourd'hui cela tend à changer. Monsieur le Député Jean-Paul Schaaf estime que la commission a fait le tour de la question. En revanche, selon lui, il faut nuancer l'idée d'interdiction et la remplacer par une réglementation ou une mention obligatoire, par exemple. Monsieur le Député Fernand Kartheiser tient à préciser que la nouvelle Constitution « garantit l'accès à la culture et le droit à l'épanouissement culturel ». ¹ Il ajoute que l'ADR avait souhaité insérer la liberté artistique dans la Constitution, mais que cette proposition n'avait pas été suivie. Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo déplore encore le terme « psychopathie » utilisé par le pétitionnaire dans le dernier alinéa. Madame la Présidente Nancy Arendt, constatant l'absence d'une tendance commune, propose de passer au vote. La majorité des membres de la commission s'expriment en faveur d'une reformulation de la pétition. Monsieur le Député Gusty Graas s'abstient.

Discutant de la *demande de pétition publique 2691 - Pour une réadaptation de l'index*, Madame la Présidente Nancy Arendt demande à connaître l'avis des membres de la commission quant à l'agencement de la compétence étatique et des pouvoirs des réunions tripartites à ce sujet. Monsieur le Député André Bauler indique avoir des difficultés à comprendre la présente pétition. Monsieur le Député Marc Hansen indique que la présente pétition ne relève pas de la tripartite, puisqu'elle vise à une réorganisation du système de

¹ Art. 42 al. 1^{er} de la Constitution du Grand-Duché du Luxembourg dans sa version modifiée entrant en vigueur au 1^{er} juillet 2023. Consultable sur : [Version consolidée applicable au 01/07/2023 : Constitution du Grand-Duché de Luxembourg. - Legilux \(public.lu\)](https://legilux.public.lu)

l'index, ce qui n'est possible que par une loi. Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo se dit perplexe face à la revendication exprimée : lorsque l'inflation atteint 2,5%, celle-ci est répercutée sur les salaires qui sont augmentés de 2,5%. Ce que souhaite le pétitionnaire ne saurait plus être qualifié d'index, puisqu'il faudrait changer entièrement le système. Selon le député, il vaudrait mieux discuter d'une tranche minimale et/ou maximale d'index. Madame la Présidente Nancy Arendt estime que c'est effronté, mais que le pétitionnaire peut bel et bien demander cela. Monsieur le Député André Bauler considère que dans un tel cas de figure il ne faudrait pas parler d'une « réadaptation » de l'index, car cela constituerait un changement fondamental du système. Monsieur le Député Marc Hansen estime que la commission ne devrait pas se soucier autant des détails de vocabulaire des pétitions. Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo ne contredit pas l'orateur précédent, mais souligne l'« approche sportive » du pétitionnaire.

EN SUSPENS

Les demandes de pétition publique sont placées en suspens lorsque la Commission des Pétitions requiert davantage d'informations (soit de la part du pétitionnaire, soit de la part de l'organisme compétent) ou bien d'une recherche plus approfondie du sujet pour se prononcer sur la recevabilité desdites demandes de pétition publique. L'analyse de la recevabilité des demandes de pétition publique en suspens est renvoyée à la prochaine réunion de la commission sous réserve que celle-ci dispose des informations complémentaires requises d'ici là.

*Demande de pétition publique **2679** - Reconnaissance de l'ancienneté de 10 ans pour tous les corps de métiers avec une augmentation du taux horaire*

Dépôt: le 03.03.2023 à 20:52

Pétitionnaire: Madame Nathalie Munier

3. Addendum (Suivi des pétitions en cours d'instruction)

La Commission des Pétitions n'a pas eu l'occasion de prendre position sur les éléments contenus dans le présent *Addendum*. Son traitement est reporté à la prochaine réunion de la commission.

4. Divers

La Commission des Pétitions se réunira à nouveau le lendemain, 30 mars 2023, pour poursuivre l'analyse des demandes de pétitions et effectuer le suivi des pétitions en cours d'instruction. En raison de l'indisponibilité de Madame la Présidente Nancy Arendt, ladite réunion sera présidée par Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo.

Luxembourg, le 29 mars 2023

Procès-verbal approuvé et certifié exact